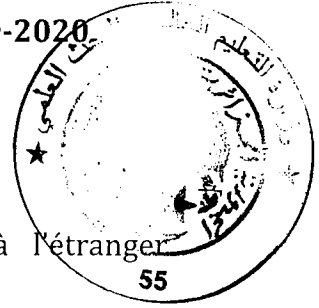


ÉCHÉANCIER



Janvier 2019: Lancement du programme de formation résidentielle à l'étranger (Étudiants)

Du 15 au 27 Janvier 2019 :

- Sélection par les établissements, selon la réglementation en vigueur, des étudiants majors en vue de subir les épreuves écrites du concours national pour une formation doctorale à l'étranger.
- Notification aux étudiants de leur admissibilité ou pas.
- Transmission aux conférences régionales universitaires des dossiers de candidatures avec le procès verbal, de sélection, visé par le vice recteur chargé de la formation supérieure, de la formation continue et des diplômés, ainsi que par les doyens concernés. Le procès verbal doit comprendre :
 - La liste globale avec classement des étudiants postulant à une formation résidentielle à l'étranger pour chaque filière retenue pour le Concours National, avec mention (observation) retenus ou non retenus avec les motifs de rejet.
 - La liste des étudiants majors sélectionnés et proposés, suivant le classement.

Du 28 au 31 Janvier 2019 : Contrôle de conformité réglementaire des dossiers des candidatures par les Conférences Régionales Universitaires.

Le 05 Février 2019 : Transmission au M.E.S.R.S **des dossiers complets** des candidatures répondant aux conditions réglementaires d'éligibilité par les conférences régionales.

Du 07 au 14 Février 2019 :

019 : Ultime examen des dossiers par les services du M.E.S.R.S.

Le 21 Février 2019 : Transmission par le M.E.S.R.S des listes des étudiants retenus pour subir les épreuves du concours.

Du 24 au 25 Février 2019 : Convocation des étudiants (par les Conférences Régionales Universitaires et les établissements).

Samedi 02 Mars 2019 : **Concours National.**